

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°51/2012****OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES PARKING  
DE LA RESIDENCE DES HELIOTROPES**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 20
Excusés	: 2
Pouvoirs	: 1
Votants	: 21

# SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le lundi dix-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le neuf novembre 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointe,  
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Danièle MAINCENT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire explique que par délibération du 25 septembre 2012, le Conseil Municipal a fixé le prix des places à 12 215€ pour les garages, et 10 215€ pour les places de parkings.

Or, il s'avère que les places correspondant aux lots n°37 et 39, se trouvent réduites par la configuration des lieux. La place n°37 a une forme trapézoïdale et non rectangulaire comme les autres, en raison d'un angle manquant. La place n°39 est de taille normale mais un pilier de soutènement gêne son accès.

Le Maire rajoute que cette situation empêche au futur acquéreur de « boxer » ces emplacements. Ces contraintes sont mentionnées dans le règlement de copropriété.

Monsieur le Maire propose de diminuer le prix des places n°37 et 39, et de les fixer à 7 500€ au lieu de 10 215€.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**DECIDE DE FIXER** le prix de l'emplacement de parking n° 37 à 7 500€ TTC,

**DECIDE DE FIXER** le prix de l'emplacement de parking n° 39 à 7 500€ TTC.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire et à Monsieur Christian Goracci, Adjoint délégué aux finances, pour signer tous actes de réservation, actes notariés de cession, et actes de location des places de parking du niveau R-1 de la Résidence Les Héliotropes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le